

À LA RECHERCHE DES ÉMOTIONS DANS LES ARCHIVES JUDICIAIRES

Une conférence d'**Eric H. Reiter**, professeur agrégé,
Département d'histoire, Université Concordia

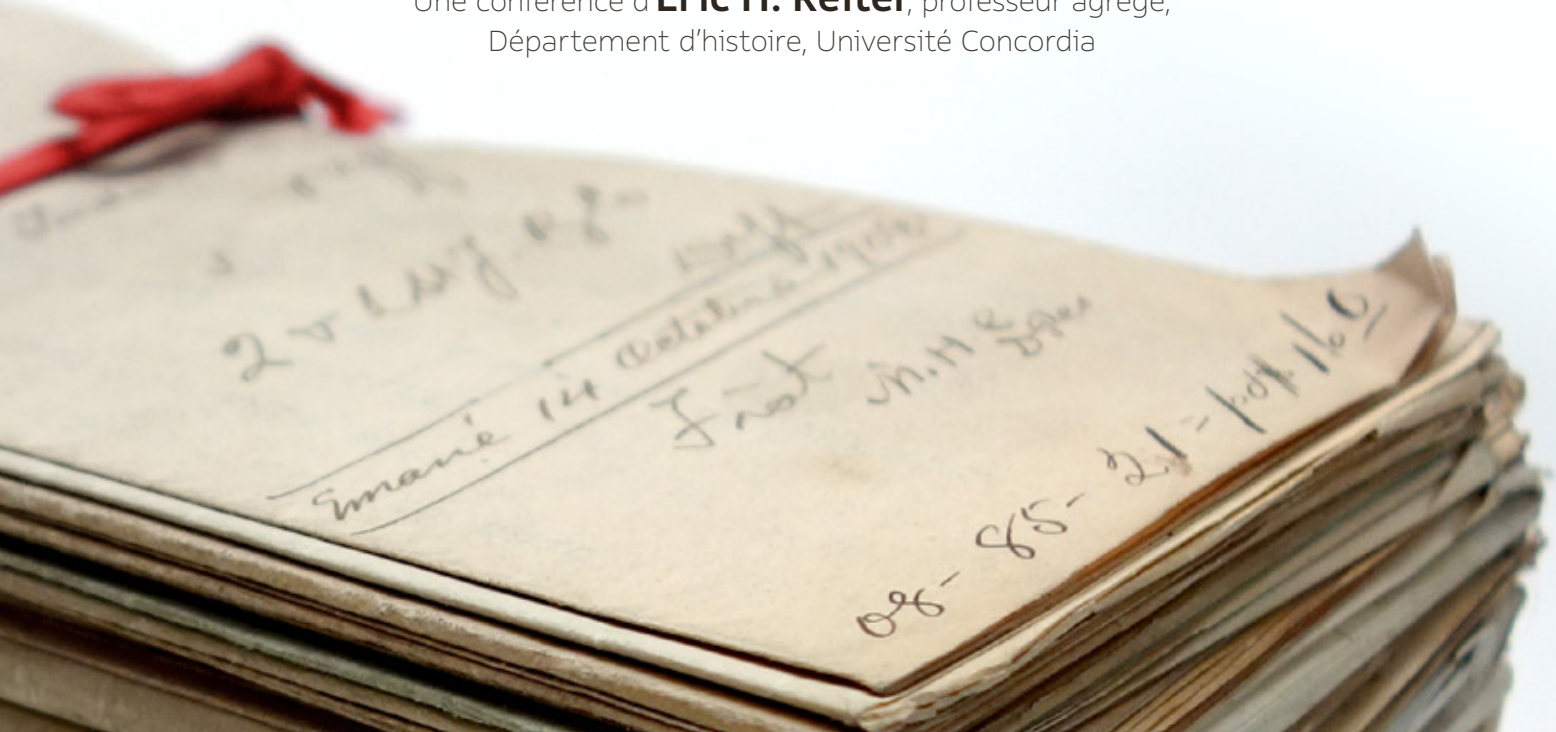


Photo: Donald Fyson, 2016.

L'histoire des émotions s'est considérablement développée depuis l'appel de Lucien Febvre en 1941 de «reconstituer la vie affective d'autrefois». Depuis lors, les historiens des émotions ont travaillé à identifier et à étudier ce que l'on appelle diversement des «communautés émotionnelles», des «émotionologies» ou des «régimes émotionnels» du passé. Ce champ de recherche est à la fois prometteur et problématique pour les historiens, et en particulier pour les historiens du droit. Les émotions, éphémères et construites culturellement, mais avec une dimension corporelle significative, présentent des problèmes importants dans la critique des sources. Les archives judiciaires sont riches pour l'histoire des émotions, préservant des traces des sentiments passés, surtout dans les témoignages. Ces traces sont toutefois souvent obscures ou équivoques, oscillant entre subjectivité et objectivité, entre la sensibilité de l'individu et les normes collectives.

Afin d'explorer et d'illustrer ces questions, nous étudierons une cause de la Cour supérieure de Québec de 1908. À la gare de Québec, une femme fortunée eut maille à partir avec un chef de train à propos de ses billets. Le chef l'importuna, ils échangèrent des mots, elle se sentit «insultée, vexée, lésée et mortifiée» par la conduite de l'homme, et finalement elle poursuivit la société de chemin de fer en dommages. Quels sentiments la femme éprouvait-elle? Quelles étaient les normes de conduite en jeu dans cette cause? Comment ces sentiments et ces normes se lisent-ils à travers les sources? Bref, où se trouvent les émotions dans les archives judiciaires?

ENTRÉE LIBRE. BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

